La ville d'Ecully

Accueil de loisirs du mercredi

Un accueil de loisirs est proposé pour les enfants de 3 à 12 ans, dans les locaux du Centre Sportif et de Loisirs.



La Ville propose un accueil de loisirs le mercredi pour les enfants de 3 à 12 ans.

Les enfants bénéficient d'activités culturelles et sportives variées, sur place et en extérieur, encadrées par une dizaine d'animateurs sous la responsabilité de la Direction des Activités Éducatives, Culturelles et Sportives de la mairie et en partenariat avec les clubs et associations éculloises.

NOUVELLE PROCÉDURE D'INSCRIPTION pour les mercredis de l'année scolaire 2025-2026

La procédure d'inscription aux mercredis de l'année scolaire 2025-2026 se déroule en plusieurs phases comme suit :

> Phase 1: du vendredi 18 avril 12h au jeudi 15 mai à 23h ouverture et mise à jour du dossier unique 2025-2026 pour les mercredis uniquement.

Si vous êtes nouveau résident dans la commune, vous devez créer votre dossier unique 2025-2026<u>sur</u> le portail Famille **?**.

Le service inscriptions vous accompagne si nécessaire dans votre démarche (tel : 06 33 12 60 19 ou inscriptions@ville-ecully.fr).

> Phase 2 : du mardi 20 mai à 12h au vendredi 6 juin à 23h remplir le formulaire d'admissibilité

Chaque famille est invitée à remplir pour chaque enfant sur l'espace famille, le formulaire répondant aux critères d'admissibilité (cf. liste des critères d'admissibilité ci-dessous) et à déposer les pièces justificatives (cf. ci-après liste des pièces à déposer en ligne dans le formulaire d'admissibilité).

Pour faire apparaître ce formulaire : dans votre espace famille, cliquer sur l'enfant concerné et la dalle « Mercredis Périscolaire » sous « Mes démarches ».

Le lien hypertexte suivant apparaît : Accueils de loisirs mercredis (2025-2026).

Liste des critères d'admissibilité (délibération du Conseil municipal du 20/12/23) :

Les critères de sélection sont classés par ordre de priorité comme suit et dans la limite des places disponibles :

- 1. Priorité aux Écullois, en permettant l'admission des dossiers et l'inscription de façon décalée, puis les non-Écullois travaillant à Écully
- 2. Priorité aux deux parents qui travaillent, avec attestation de l'employeur certifiant qu'ils travaillent les mercredis. Il est à noter que le ou les parents en recherche d'emploi seront pris occasionnellement sur demande en fonction des places disponibles
- 3. Priorité aux fratries
- 4. Puis les dossiers seront étudiés dans l'ordre des demandes des souhaits d'inscription

Liste des pièces à déposer en ligne dans le formulaire d'admissibilité

- Attestation d'employeur de moins de 3 mois pour les 2 parents ou pour le seul parent isolé
- Attestation sur l'honneur pour les professions indépendantes (autoentrepreneur, professions libérales...) à télécharger à partir du formulaire d'admissibilité (lien hypertexte bleu) et à déposer rempli dans ce même formulaire
- Avis de situation de France Travail de moins de 3 mois pour le ou les parent(s) en recherche d'emploi mentionnant la situation de recherche d'emploi

Sur toute la période de la phase 2, le service inscriptions étudie l'admissibilité des pièces.

En cas de validation, les familles recevront un mél de réponse automatisé et pourront alorsenregistrer leur réservation à partir du 10 juin 2025 à midi.

Phase 3: du mardi 10 juin 12h au 13 juin à 23h, inscription des réservations sur l'espace famille

Les familles sont invitées à aller dans « Modifier mes inscriptions » et choisir la ligne « Accueil de loisirs mercredis 25/26 » .

Vous aurez le choix pour un même mercredi entre réservation journée complète (cocher matin et après midi), ou matin (repas inclus), ou après-midi (sans repas).

Les réservations obtenues seront fonction des places disponibles ; celles-ci seront visualisables dans l'agenda de l'enfant consultable à partir de votre espace famille (petits carrés de couleurs pour la journée validée).

En cas d'impossibilité de faire la réservation à cause du dépassement de la capacité d'accueil de la tranche d'âge concernée (cf. tableau des capacités par tranche d'âge) : contacter le service inscriptions par mél uniquement à <u>inscriptions@ville-ecully.fr</u> en mettant en objet « RECLAMATION MERCREDIS 2025-2026 ».

Une réponse pourra vous être apportée au vu des places libérées entre le 16 juin et le 29 août.

En cours d'année scolaire 2025-2026, de nouvelles places pourraient également se libérer.

Tableau des capacités par tranche d'âge

Ages	Niveau scolaire	Capacités d'accueil Mercredis	Groupe
3	PS	26	TCHOUPIS
4	MS	36	GRODOUDOUS
5	GS	38	PIKACHUS
6	CP	32	CARAPUCES
7	CE1	28	DRACOFEUX
8	CE2	30	BULBIZARRE
9	CM1	30	SALAMECHES
10	CM2		

Rappel du fonctionnement des mercredis

PAI Alimentaire : le repas doit être fourni par la famille et apporté dans un sac isotherme.

Le goûter est fourni uniquement pour les enfants scolarisés en maternelle (de 3 à 5 ans).



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex
HORAIRES:
Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même horaires sauf lundi : journée continue de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser